



Réservez votre cure prévention santé

SAISON THERMALE 2025 - DU 19 MAI AU 13 DÉCEMBRE

IDENTITÉ / CURISTE 1

Civilité* : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* : / /

Adresse* :

Code postal* Ville* :

Téléphone* :

E-mail* :@.....

Personne à prévenir en cas d'urgence* :

Téléphone* :

IDENTITÉ / CURISTE 2

Civilité* : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* : / /

Adresse* :

Code postal* Ville* :

Téléphone* :

E-mail* :@.....

Personne à prévenir en cas d'urgence* :

Téléphone* :

*Mentions obligatoires.

MA CURE DU AU

Les soins sont réalisés du lundi au samedi (y compris les jours fériés). Prestations non prises en charge par l'Assurance Maladie.

ESPACE THERMAL	QUANTITÉ	MONTANT
Initiation thermique 61 €/pers/jour		€
“Mon endométriose” 5 jours 299€		€
Gynécologie 6 jours 345€		€
Rhumatologie 6 jours 345€		€
Demi-journée supplémentaire +52€		€
TOTAL		€

ESPACE THERMAL PREMIUM	QUANTITÉ	MONTANT
Initiation thermique 76 €/pers/jour		€
“Mon endométriose” 5 jours 374€		€
Gynécologie 6 jours 435€		€
Rhumatologie 6 jours 435€		€
Demi-journée supplémentaire +67€		€
TOTAL		€

TOTAL SOINS CURISTE 1 & 2	€
---------------------------	--------

À NOTER

- Certificat médical de non contre-indication au delà de 3 jours de soins.

- Rendez-vous avec le médecin thermal obligatoire pour obtenir votre prescription de soins.

Détails pages 20 et 21 de notre brochure thermique.

RÉCAPITULATIF DE MA RÉSERVATION		
	TOTAL	MONTANT À VERSER À LA RÉSERVATION
TOTAL DES SOINS CURISTE 1		x 25 % =€
TOTAL DES SOINS CURISTE 2		x 25 % =€
TOTAL CURISTE 1 & 2		x 25 % =€

VOTRE RÉGLEMENT

Solde du séjour à régler 1 mois avant.

☐ Carte bancaire

Expire :

☐ Chèque à l'ordre des Thermes de Salies-de-Béarn

Fait à Signature :

Le

VOTRE HÉBERGEMENT

Bénéficiez de tarifs préférentiels chez notre partenaire la Résidence de la Source.

Résidence 2* avec parking gratuit, piscine, coin cuisine équipée, wifi, abri pour vélo. Animaux acceptés.

Détails page 22 de notre brochure thermique

MIEUX VOUS CONNAÎTRE

Êtes-vous un nouveau curiste ? ☐ Oui ☐ Non Serez-vous accompagné(e) ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, Nom et prénom : Comment avez-vous connu l'établissement ? ☐ Notre brochure

☐ Internet ☐ Médecin (précisez) :

☐ Salon (précisez) : ☐ Autre (précisez) :

Notre Service client est à votre écoute pour organiser votre cure dans les meilleures conditions
au 05 59 38 10 11 ou par mail à resa@selya-resort.com

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE APPLICABLES AUX CURES NON CONVENTIONNEES, PRESTATIONS DE SOINS (AU FORFAIT OU A LA CARTE), HEBERGEMENT SEUL OU AVEC PRESTATIONS DE SOINS, FORAITS TOURISTIQUES, PRESTATIONS ANNEXES.

3.1 - Champ d'application

Les présentes conditions particulières sont applicables aux cures non conventionnées (cures prévention santé), prestations de soins (au forfait ou à la carte), prestations d'hébergement seul ou avec prestations de soins, forfaits touristiques, prestations annexes ; elles précisent et complètent les conditions générales de vente de la Société.

3.2 - Prix, réservation et conditions de règlement

3.2.1 - Prix

Les tarifs sont valables pour la période de référence précisée dans la documentation commerciale de la Société, sauf modification ultérieure de l'offre, évolution de la fiscalité (par exemple, taux de TVA) ou autres conditions particulières expresses. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la réservation.

Concernant les prestations d'hébergement, le tarif de location comprend les consommations de fluides liées à l'occupation de l'hébergement (eau, électricité, ...) ; il n'intègre pas les prestations optionnelles. La taxe de séjour est due en sus.

3.2.2 - Réservation et conditions de règlement

La réservation peut être effectuée sur le site internet, par téléphone, par courrier ou sur place. Le bulletin de réservation doit être accompagné du versement d'un acompte dans les conditions suivantes.

Date de réception de la réservation par la Société.	Somme à régler à la date de la réservation.
Plus de 30 jours calendaires avant la date de début des prestations.	- 25% du montant total des prestations, de titre d'arrhes. - 100% de la prime de la police d'assurance éventuellement souscrite par le client.
Entre 30 jours calendaires et la date de début des prestations.	- 100% du montant total des prestations, à titre d'acompte. - Prime de la police d'assurance éventuellement souscrite par le client.

(1) à l'exception du montant de la formule de transport qui doit être réglé à 100%

La cure Prévention Santé (non conventionnée), les prestations de soins, les prestations d'hébergement et autres prestations annexes sont définitivement réservées après confirmation écrite de la Société (après vérification de la disponibilité).

Le solde du prix doit être obligatoirement acquitté au plus tard trente (30) jours calendaires avant la date de début de la cure non conventionnée ou des prestations. Aucune cure non conventionnée, prestation de soins ou remise des clés de l'hébergement ne peut être délivrée ni débiter sans paiement intégral préalable, même en cas de présentation du Client sur place.

En cas de retard de paiement et d'absence d'usage de sa faculté d'annulation par le Client, la Société se réserve la possibilité de considérer la vente comme définitive à compter de cette date et de considérer qu'elle est annulée du fait du Client avec les conséquences exposées à l'article 3.4.2 ci-après.

Les documents relatifs à la réservation (bon de séjour, description du site, détail des soins, ...) sont adressés après bonne fin des opérations d'encaissement. Les paiements par virement bancaire ou par carte bancaire sont à privilégier. Aucun règlement par chèque ne peut intervenir moins de trente (30) jours calendaires avant la date de début des prestations.

3.4 - Modification, annulation et interruption

3.4.1 - Modification

Toute demande de modification de la réservation par le Client doit être adressée par courrier postal ou par courriel au Service client de la Société au plus tard trente et un (31) jours calendaires avant la date d'arrivée prévue et être acceptée par la Société. À défaut d'accord, l'impossibilité de modifier produit les effets d'une annulation à la demande du Client avec les conséquences exposées à l'article 3.4.2 ci-après.

En cas de modifications de prestations à la hausse, le Client paiera à la Société la différence. En cas de modifications de prestations à la baisse, la Société conservera les sommes versées.

En cas de modification de la catégorie d'hébergement, les compléments dus à la suite de modifications (prolongation de la durée d'hébergement, catégorie supérieure d'hébergement, ...) sont facturés au tarif en vigueur à la date d'acceptation de la modification, sans frais supplémentaire.

Par exception, la modification de la formule de restauration ne sera acceptée que sous réserve de disponibilité vérifiée par la Société. Il n'est pas possible de changer une deuxième fois de formule de restauration lors du séjour.

En cas de circonstances imprévues, la Société se réserve le droit de modifier le contenu des prestations en les remplaçant par des prestations de valeur équivalente ou supérieure. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée. Les prestations non effectuées lui sont alors remboursées soit sur une base prorata temporis, soit sur la base du prix public lorsqu'elles sont individualisées, à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

L'indisponibilité d'une installation au sein de l'établissement ou d'un hébergement ne peut pas donner lieu à remboursement, réfaction du prix ou octroi de dommages et intérêts.

3.4.2- Annulation

Toute demande d'annulation partielle ou totale de sa réservation par le Client doit être adressée par courrier postal ou par courriel au Service client de la Société dans les meilleurs délais.

Les sommes versées sont remboursées dans les conditions suivantes.

Date de réception par la société du courrier / courriel d'annulation partielle ou totale du client.	Conséquences financières pour le client
Plus de 90 jours calendaires avant la date de début de la cure non conventionnée/prestacion.	Remboursement de 100% des sommes versées concernées. ⁽¹⁾⁽²⁾
Entre 90 et 31 jours calendaires avant la date de début de la cure non conventionnée/prestacion.	Remboursement des sommes versées concernées ⁽¹⁾⁽²⁾ , déduction faite d'une pénalité de 25% du montant total des prestations TTC concernées.
Entre 30 et 8 jours calendaires avant la date de début de la cure non conventionnée /prestacion.	Remboursement de l'acompte avec déduction de 50 % du prix de la prestation.
Entre 7 jours calendaires et la date du début de la cure non conventionnée / prestation / en cas de non présentation.	Aucun remboursement du montant total des prestations TTC concernées.

(1) Les primes d'assurance ne sont pas remboursables.

(2) Aucune annulation ne peut avoir lieu pour des réservations relatives à des prestations vendues avec la mention « Non échangeable, non modifiable, non remboursable » ou une mention de sens équivalent.

Si en cas de circonstances imprévues, la Société doit annuler la prestation, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée. Les sommes déjà versées correspondant à des prestations non effectuées sont alors restituées par la Société, à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

3.4.3 – Interruption

Aucun prorata temporis n'est pratiqué en cas d'interruption de la cure non conventionnée ou des autres prestations avant leur terme par le Client. Lorsque la cure est interrompue ou des prestations n'ont pas pu être effectuées du fait du Client (retard, ...), l'établissement thermal s'efforce de donner des prestations de remplacement d'une valeur équivalente ou inférieure. Il n'est cependant appliqué aucun abattement ni déduction si une partie de la cure ou les prestations non effectuées n'ont pu être remplacées.

En cas de circonstances imprévues, la Société se réserve le droit d'interrompre l'exécution des prestations. Dans ce cas, la Société s'efforcera de proposer des prestations de remplacement d'une valeur équivalente ou supérieure. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée. Les prestations non effectuées lui sont alors remboursées par la Société soit sur une base prorata temporis, soit sur la base du prix public lorsqu'elles sont individualisées, à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

3.5 - Capacité à bénéficier des prestations de soins

Les cures non conventionnées ou les prestations de soins sont suivies sous la responsabilité du Client et, lorsqu'elles sont prescrites ou requièrent un certificat médical, sous la responsabilité de son médecin.

Un « certificat de non contre-indication à la pratique des soins thermaux » est obligatoire pour toute cure non conventionnée ou séjour avec soins thermaux de plus de trois (3) jours et doit être communiqué à la Société avant le début des prestations.

Il relève de la seule responsabilité du Client et de son médecin de s'assurer que le Client ne souffre d'aucune contre-indication impliquant qu'il ne puisse bénéficier des prestations choisies, avec ou sans assistance de l'établissement. La responsabilité de la Société ne pourra être engagée sur ce fondement.

Le Client doit être en mesure de suivre par lui-même sa cure ou d'être assisté au titre de sa situation de handicap dûment reconnue.

La version intégrale des conditions générales de vente est disponible sur le site internet de la société www.selya-resort.com La réservation d'une cure implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente de la société.